



KPMG S.A.
Limousin Vienne
Parc d'activités Romanet
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

Association R.I.O.B.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Association R.I.O.B.

21 rue de Madrid - 75008 Paris

Ce rapport contient 18 pages



KPMG S.A.
Limousin Vienne
Parc d'activités Romanet
25, rue Hubert Curien
CS 63 814
87038 Limoges Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)5 55 11 37 00
Télécopie : +33 (0)5 55 34 74 42
Site internet : www.kpmg.fr

Association R.I.O.B.

Siège social : 21 rue de Madrid - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations afférentes fournies en annexe.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du directeur et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

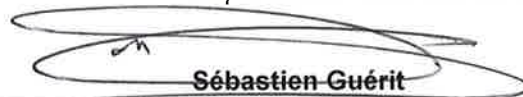
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Limoges, le 20 juin 2018

KPMG S.A.
Département de KPMG S.A.


Sébastien Guérit
Associé

RESEAU INTERNATIONAL
DES ORGANISMES DE BASSIN

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF	BRUT	AMORTIS OU PROV.	NET 2017	NET 2016
IMMOBILISATIONS				
- Incorporelles	0	0	0	0
- Corporelles	1 498	1 498	0	0
- Financières	0	0	0	0
TOTAL Immobilisations	1 498	1 498	0	0
CREANCES				
- Créances usagers et comptes rattachés	2 373	0	2 373	0
- Autres créances	59 319	0	59 319	6 938
TOTAL Créances	61 692	0	61 692	6 938
STOCKS ET ENCOURS				
- Assistances Techniques en cours	0	0	0	0
TOTAL Stocks et Encours	0	0	0	0
DISPONIBILITES ET DIVERS				
- Banque	214 877	0	214 877	372 646
- Caisse	350	0	350	350
TOTAL Disponibilités	215 227	0	215 227	372 996
TOTAL ACTIF	278 417	1 498	276 919	379 933

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

PASSIF	MONTANT 2017	MONTANT 2016
SITUATION NETTE		
- Report à nouveau	44 391	41 874
- Résultat de l'exercice	387	2 516
Capitaux Propres	44 778	44 391
DETTES DIVERSES		
- Dettes auprès des Etablissements de Crédit	0	0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 052	207 485
- Autres dettes	89	128 057
Dettes	232 141	335 542
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		0
TOTAL PASSIF	276 919	379 933

**RESEAU INTERNATIONAL
DES ORGANISMES DE BASSIN**

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
- Chiffre d'affaires	47 377	34 609
- Cotisations	30 657	32 588
- Subventions d'Exploitation / Autres Produits	75 000	30 000
PRODUITS D'EXPLOITATION	153 034	97 197
CHARGES D'EXPLOITATION		
- Consommations, Services Extérieurs et autres	40 334	58 412
- Charges de personnel	112 758	36 976
- Dotations aux amortissements et provisions	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION	153 092	95 389
RESULTAT D'EXPLOITATION	-58	1 808
PRODUITS FINANCIERS		
- Intérêts Livret	445	707
CHARGES FINANCIERES		
- Agios trimestriels	0	0
- Perte de change	0	0
RESULTAT FINANCIER	445	707
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- Produits exceptionnels	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
RESULTAT	387	2 516



ANNEXE 2017

SOMMAIRE

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1 – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE
- 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

B – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

- 1 – BILAN ACTIF
- 2 – BILAN PASSIF

C – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1 – EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice sur le plan économique et comptable.

On notera l'achèvement du projet « Alliance pour l'Adaptation Eau et Climat - COP 22 ». Ce dernier a bénéficié du concours financiers du MAEDI à hauteur de 78 %.

L'Assemblée Générale et le Bureau de liaison annuel du RIOB se sont tenus du 20 au 23 septembre 2017 à Dublin (Irlande).

En 2017, le RIOB a organisé (a contribué) :

	12 janvier 2017 8ème réunion de l'Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau 12-13 janvier 2017, Rabat (Maroc)
	07 mars 2017 River Basin Adaptation Conference 7-8 March 2017, Nova Gorica (Slovenia)
	14 mars 2017 Hydrométrie 2017 : Mesures et incertitudes 14-15 mars 2017, Lyon
	21 mars 2017 Cubagua Habana 2017 21-24 Marzo de 2017, La Habana (Cuba)

 <p>ogesaf Centre de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saguenay</p>	<p>22 mars 2017 Journée d'information au coeur des milieux humides 22 mars 2017, Drummondville (Québec)</p>
	<p>22 mars 2017 11ème Assemblée Générale du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB) 22-24 mars 2017, Malte</p>
	<p>22 mars 2017 Première Conférence AfriAlliance 22-24 mars 2017, Johannesburg</p>
	<p>27 mars 2017 L'après Cop22 : quelle gouvernance possible pour le nexus Eau- Energie-Alimentation ? 27-29 mars 2017, Beyrouth (Liban)</p>
	<p>04 avril 2017 18th RRC Annual Conference : River Restoration: Addressing Uncertainty 4-5 avril 2017, Brighton</p>
	<p>18 avril 2017 Cours pilote : Adaptation aux changements climatiques dans les plans de gestion de bassins 18-19 avril 2017, Brasilia</p>

	<p>18 avril 2017 International Conference on the Status and Future of the World's Large Rivers 18-21 avril 2017, New Delhi</p>
	<p>02 mai 2017 Conférence Internationale sur les Grands Lacs d'Afrique 02-05 mai 2017, Entebbe (Ouganda)</p>
	<p>18 mai 2017 EECCA NWO International Conference : Challenges of river basin management in context of climate change 18-19 may 2017, Moscow</p>
	<p>29 mai 2017 XVI Congrès Mondial de l'Eau 29 mai - 02 juin 2017, Cancún (Mexique)</p>
	<p>01 juin 2017 La gestion des eaux de pluie et des inondations : des outils et des exemples pour passer à l'action 1er juin 2017, Lac-Mégantic (Québec)</p>

 <p>A GESTÃO DAS BACIAS HIDROGRÁFICAS FRENTE ÀS MUDANÇAS CLIMÁTICAS</p> <p>ENCONTRO DOS ORGANISMOS DE BACIA DA AMÉRICA LATINA + BELCOP</p> <p>UNEP BRASIL UNEP PAÍSES BAIXOS GOV. DO RIO GRANDE DO SUL</p>	<p>21 juin 2017</p> <p>A Gestão das Bacias Hidrográficas Frente às Mudanças Climáticas</p> <p>21 a 23 de Junho de 2017 – Florianópolis / SC</p>
 <p>UNECE</p>	<p>21 juin 2017</p> <p>UNECE and partners in Senegal train transboundary basin representatives in preparing bankable project proposals for...</p> <p>21-23 June 2017, Dakar (Sénégal)</p>
 <p>OECD</p>	<p>03 juillet 2017</p> <p>9e réunion de l'Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau</p> <p>3-4 juillet 2017, Paris</p>
 <p>UNECE</p>	<p>04 juillet 2017</p> <p>12th meeting of the Working Group on IWRM and/ or the Workshop on recent progress in transboundary water cooperation...</p> <p>4-6 July 2017, Geneva</p>
 <p>CLIMATE CHANCE</p>	<p>11 septembre 2017</p> <p>Climate Chance - Sommet mondial des acteurs du climat</p> <p>11-13 septembre 2017, Agadir (Maroc)</p>

 <p>ВТОРОЙ БАЙКАЛЬСКИЙ МЕЖДУНАРОДНЫЙ ЭКОЛОГИЧЕСКИЙ ВОДНЫЙ ФОРУМ</p>	<p>14 septembre 2017 The Baïkal Ecological Water Forum 14-15 setptember 2017, Irrutsk</p>
	<p>18 septembre 2017 International Riversymposium and Environmental Flows Conference 18-20 September 2017, Brisbane (Australia)</p>
	<p>20 septembre 2017 Bureau de liaison mondial du RIOB 20 septembre 2017, Dublin (Irlande)</p>
	<p>20 septembre 2017 "EURO-RIOB 2017" 20-23 septembre 2017, Dublin</p>
	<p>19 octobre 2017 19ème rendez-vous des OBV Biodiversité et espèces aquatiques en situation précaire 19-20 octobre 2017, Manoir du Lac Delage, Québec</p>

 <p>COP23 FIJI UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE BONN 2017</p>	<p>06 novembre 2017 Conférence Internationale : L'eau à la COP23 06-17 novembre 2017, Bonn (Allemagne)</p>
 <p>MINISTERO DELL'AMBIENTE E DELLA TUTELA DEL TERRITORIO E DEL MARE</p>	<p>23 octobre 2017 Eau et Climat Les grandes rivières du monde se rencontrent 23-25 octobre 2017, Rome</p>
	<p>22 novembre 2017 TALLER DE INTEGRACIÓN DE ORGANISMOS DE CUENCA DE AMÉRICA LATINA 22-24 noviembre de 2017, Brasilia</p>
	<p>11 décembre 2017 Hydrodiplomatie et Changement Climatique pour la Paix au Moyen-Orient: cas du Bassin du Nil 11 december 2017, Paris</p>
	<p>12 décembre 2017 One Planet Summit 12 décembre 2017, Paris</p>

2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

B – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1 – BILAN ACTIF

Immobilisations Corporelles = 1 498 € (Brut – totalement amorti)

Il s'agit de l'acquisition d'un poste informatique.

Créances Usagers = 2 373 €

Il s'agit de cotisations 2016 non encore encaissées.

Autres Créances = 59 319 €

Il s'agit de charges constatées d'avances et d'autres créances sur le projet « Afrialliance ».

Disponibilités = 214 432 €

Intérêts Courus à Recevoir = 445 €

Caisse = 350 €

2 – BILAN PASSIF

Dettes Fournisseurs et comptes rattachés = 232 052 €

Elles se composent :

- d'honoraires de KPMG pour l'établissement des comptes annuels pour 4 919 €,
- des refacturations de l'Office International de l'Eau correspondant à de la mise à disposition de main d'œuvre sans but lucratif pour 30 000 €,
- des refacturations de l'Office International de l'Eau concernant l'assistance sur projets pour 191 246 €,
- de prestations de traduction auprès de G. SINE (2 122 €) et SIC ICWC (3 799 €),
- de prestations d'agence de voyage auprès de SELECTOUR pour 287 €,
- d'une avance de cotisation d'assurance à la MAIF pour 321 €.

Autres Dettes = 89 €

Il s'agit de frais de déplacement à rembourser pour 89 €.

C – COMPTE DE RESULTAT

Produits :

- études réalisées	47 377 euros
- cotisations	30 657 euros
- subventions d'exploitation et autres produits	75 000 euros
- financiers	445 euros
- exceptionnel	0 euros

Total produits -----
153 479 euros

Charges :

- Consommations	0 euros
- Autres prestations de services	22 815 euros
- Locations de véhicules	0 euros
- Assurance	321 euros
- Frais de colloques et séminaires	376 euros
- Honoraires	4 319 euros
- Honoraires sur projets	0 euros
- Catalogues et imprimés	171 euros
- Frais de déplacement et perdiems	10 939 euros
- Affranchissement	0 euros
- Commissions bancaires	1 143 euros
- Charges diverses de gestion courante	250 euros
- Charges de personnel	112 758 euros
- Dotation aux amortissements et provisions	0 euros

Total charges -----
153 092 euros

Résultat Net : 387 euros.

D – EFFECTIF : 0

Neant – Pas d'effectif

Il est cependant à noter que, dans le cadre de projets, une convention cadre de prêt de main d'œuvre à but non lucratif a été conclue entre le RIOB et l'Office International de l'Eau. Cette convention fait l'objet de facturations spécifiques détaillées de la part de l'Office International de l'Eau.